

SécuritéCordeVerte

Glossaire

EPI	Équipement de protection individuelle. Les équipements de protection individuelle sont divisés en trois catégories. Les EPI des catégories II et III doivent être soumis à un examen CE de type par un organisme de contrôle agréé.
EPI de catégorie I	EPI simple qui protège contre des risques mineurs et dont l'efficacité peut être évaluée par l'utilisateur lui-même (influences mécaniques superficielles, influences météorologiques mineures, nettoyage avec produits faiblement agressifs, résistance aux rayons UV, pièces chaudes en dessous de 50°C, impacts et vibrations faibles). Il s'agit, par exemple, de lunettes de soleil sans exigences particulières, de gants de jardinage.
EPI de catégorie II	Tous les EPI qui ne sont pas définis par les catégories I ou III. Il s'agit, par exemple, de lunettes de sécurité, d'équipements de protection auditive, de protection des pieds, de protection contre les coupures et de casques de sécurité.
EPI de catégorie III	Protection contre des dangers mortels ou des atteintes graves et irréversible à la santé, pour lesquels il faut supposer que l'utilisateur ne peut détecter à temps l'effet direct du risque. Exemples : EPI pour protéger des agressions chimiques et biologiques, des chutes de hauteur, du froid (-50°C ou plus froid), des dangers électriques, ainsi que masques respiratoires, appareils de plongée et EPI pour protéger du feu.
EPI contre les chutes	L'équipement de protection individuelle contre les chutes appartient aux EPI de la catégorie III.
TGC	Technique de grimpe sur corde Le terme "technique de grimpe sur corde" désigne les techniques d'accès avec une corde passée autour d'une haute branche et dont on utilise les deux brins pour monter (DdRT) ou un seul des brins, l'autre étant fixé à un point d'ancre (SRT). Pour se maintenir dans la position de travail, on ajoute une longe au système.
TGC sur corde doublée	Doubled Rope Technique DdRT, également désignée par MRS Moving Rope System. Technique de grimpe sur corde d'escalade semi-statique coulissant autour point de renvoi haut placé.

SécuritéCordeVerte

	L'élagueur se hisse en utilisant les deux brins de la même corde, un nœud autobloquant ou un descendeur auto-freinant l'empêchant de redescendre au fur et à mesure qu'il progresse.
TGC sur corde simple	Single Rope Technique SRT Technique de grimpe sur corde d'escalade semi-statique dont une des extrémités est fixée à la base du tronc ou dans la couronne de l'arbre. L'élagueur se hisse sur un seul des brins de la corde.
Ascension sur tronc	Technique de progression le long du fût de l'arbre grâce à des crampons fixés aux chaussures. Matériel en plus des crampons : baudrier, ainsi que deux longes de maintien en acier et un set de sauvetage ou une corde de maintien en acier et une corde d'escalade.
Sécurisation en position de travail	Système de sécurisation avec baudrier ou harnais et longes, permettant d'avoir une position stable et les mains libres pour travailler. Les connecteurs sont accrochés aux boucles latérales ou à la boucle centrale du baudrier.
Point d'assurance	Point auquel le grimpeur accroche, pour s'assurer, la longe reliée à sa ceinture. Lors de l'ascension ou lorsqu'il est maintenu en position de travail, le grimpeur doit toujours se trouver au-dessous d'au moins un point d'assurance.
Point d'ancrage principal	Point choisi pour accrocher la corde d'escalade permettant d'accéder à la hauteur à laquelle le travail doit être exécuté. Il s'agit généralement d'un élément solide, autour duquel on passe une fausse-fourche. Le grimpeur ne doit dépasser le point d'ancrage principal qu'à la condition d'avoir pris toutes les mesures de sécurité nécessaires.
Position de travail en hauteur	Position dans laquelle une personne, retenue par des longes, peut travailler de ses deux mains sans risques de chute (p.ex. avec une scie à main ou une tronçonneuse). La position de travail doit être stable et au minimum doublement sécurisée.
Marquage CE	CE est l'abréviation de Conformité Européenne. Marquage qui signale la conformité d'un produit aux directives européennes applicables en matière de sécurité. Le numéro à quatre chiffres indique où la conformité a été contrôlée. Le marquage CE garantit que les normes de sécurité européennes sont respectées, mais il ne s'agit pas d'un label de qualité. (Source : SNV)
Norme SN EN	SN = Schweizer Norm

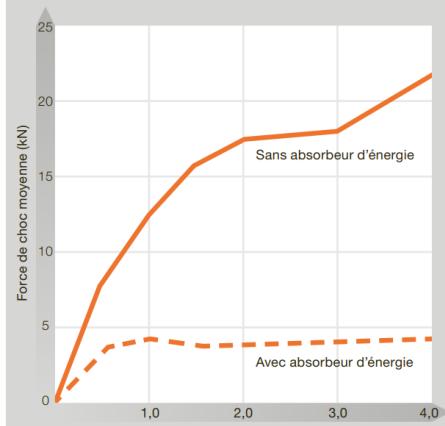
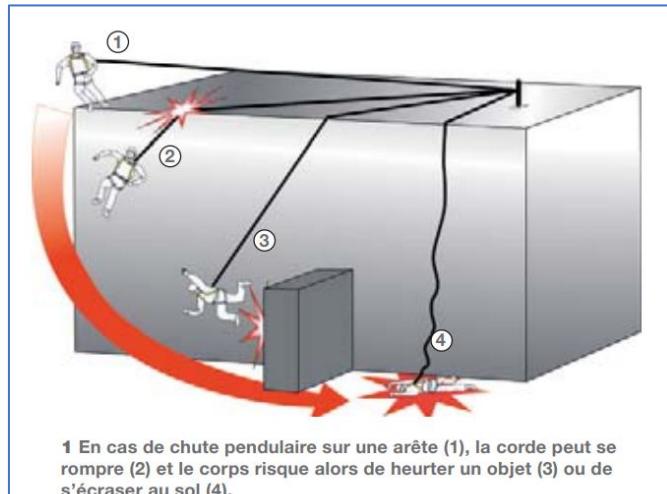
SécuritéCordeVerte

	<p>EN = European Norm</p> <p>Les normes SN EN sont des règles ratifiées par le Comité européen de normalisation et reprises par la Suisse.</p> <p>Les EPI doivent correspondre aux spécifications données par les normes.</p>
État de la technique	<p>Au plus tard tous les cinq ans, le contenu technique d'une norme est vérifié pour s'assurer qu'il est à jour. Pour les normes suisses, ce contrôle est effectué par la SNV, qui déclenche le processus de révision si la norme ne correspond plus à l'état actuel de la technique. Une norme jugée obsolète sera retirée du corpus. Cela permet de s'assurer que les normes suivent l'évolution des techniques. Cet examen est également important pour le législateur suisse, car de nombreuses lois font référence aux normes lorsqu'elles réglementent des questions techniques. (Source : SNV)</p> <p>Les normes doivent (ou devraient) refléter l'état actuel de la technique. Elles reflètent le consensus en matière de pratique techniques. Étant donné que les produits techniques (appareils et équipements) doivent respecter les règles reconnues de la technique en matière de sécurité, les normes, qui ne sont pas contraignantes en soi, ont également une portée juridique ou un effet supplémentaire. Par exemple, une machine construite selon les normes européennes harmonisées est considérée comme répondant aux exigences de santé et de sécurité requises.</p> <p>En Suisse également, la législation technique (par exemple, la loi fédérale sur la sécurité des produits ou les décrets d'application des directives de l'UE) exige le respect des règles reconnues de la technique ou le respect de l'état des connaissances et de la technique.</p>
Fausse-fourche	Courte sangle destinée à protéger la branche choisie comme point d'ancrage. Elle est généralement munie de boucles aux extrémités pour y faire coulisser la corde d'escalade. La fausse-fourche relève de la catégorie EPI 3, traitée dans les normes EN 354 Longes et EN 795 Dispositifs d'ancrage.
Mousquetons	Connecteurs au sens des normes EN 362 et EN 12275.

SécuritéCordeVerte

	Élément qui sert à relier ensemble deux parties du système d'assurage.
Corde d'accès à la couronne	Corde à laquelle on grimpe pour atteindre la couronne de l'arbre (EN 1891). Elle est installée dans l'arbre à l'aide d'une cordelette jetée depuis le sol autour du point d'ancrage choisi.
Corde de sécurité	Corde utilisée lors de travaux sur terrains fortement en pente.
Corde d'escalade	Corde principale utilisée par l'arboriste grimpeur pour monter dans l'arbre, y travailler, changer de position de travail puis redescendre.
Longe	Courte corde d'assurage reliant la ceinture du grimpeur à un point d'assurage. Pour le maintien en position de travail, deux longes sont nécessaires. EN 358 Corde d'assurage EN 1891.
Longe à âme d'acier	Courte corde d'assurage avec âme en acier. Protection accrue mais insuffisante lorsqu'une protection anti-sectionnement est imposée. Utilisée pour le travail avec tronçonneuse, scie ou cisailles électriques sur batteries, etc. EN 358.
KN	KN = Kilonewton 1 Kilonewton = 100 Kilogramme
Corde dormante	Corde qui n'est pas en tension.
Système de retenue Matériel : harnais ou baudrier et longe équipée d'un système de réglage de la longueur	Système d'assurage passif qui limite le rayon d'action de l'opérateur, l'empêchant d'atteindre une zone à risque de chute. Le poids de la personne repose entièrement sur ses pieds. La longe n'est tendue que lorsque l'opérateur s'approche trop près de la zone de danger. Il s'agit d'une sécurisation de la position de travail. Pour le travail avec des machines, la partie de la longe de retenue à proximité de l'opérateur doit être renforcée par une âme d'acier.
Dispositif d'assurage en position de travail Matériel : baudrier ou harnais avec ceinture de maintien au travail intégrée. Deux longes accrochées aux boucles latérales ou à la boucle centrale de la ceinture.	Système d'assurage actif qui annule la possibilité de chute de hauteur, car les longes de maintien sont toujours en tension. Le poids de l'élagueur est porté par ses propres pieds (parfois par la corde d'accès) et par les longes de maintien au travail. Le maintien au travail exige une double sécurisation.
Système antichute Matériel : harnais avec antichute à rappel automatique, accrochage dorsal ou sternal.	Système d'assurage passif ayant pour but d'arrêter une chute avant que la personne ait atteint le sol. Le tirant d'air doit être suffisant (au moins 5 mètres). Le poids de la personne repose sur ses pieds.

SécuritéCordeVerte

	<p>Le système n'entre en action qu'en cas de chute effective.</p> <p>Il s'agit d'une sécurisation de la position de travail.</p> <p>En cas de travail avec des machines de coupe, les cordes, dans la zone d'action de la machine, doivent présenter une protection anti-sectionnement.</p>
Force de choc	<p>Force que subit quelqu'un qui tombe au moment de l'arrêt de la chute. Lorsqu'elle n'est pas absorbée par un système ad hoc, l'énergie de chute provoque un choc important qui induit des blessures graves voire la mort. Un impact de 3kN peut déjà provoquer des blessures importantes sur l'appareil moteur d'une personne.</p>  <p>2 Choc d'arrêt lors d'une chute en fonction de la hauteur de chute.</p> <p>Un absorbeur d'énergie permettra de ramener la force de choc à 6kN. Sa fonction peut être comparée à celle d'un airbag. Source graphique : Suva</p>
Chute pendulaire	<p>Effet de balancement lors d'une chute, dû à la position décalée de l'opérateur par rapport à la verticale au moment de la chute.</p>  <p>1 En cas de chute pendulaire sur une arête (1), la corde peut se rompre (2) et le corps risque alors de heurter un objet (3) ou de s'écraser au sol (4).</p> <p>Source : Suva Pro : Huit règles vitales pour les travaux avec protection par encordement</p>

SécuritéCordeVerte

Facteur de chute	<p>Le facteur de chute permet d'évaluer la dangerosité d'une situation et donc l'EPI à utiliser. Il est calculé à l'aide de la formule</p> <p>Facteur de chute (fc) = Hauteur de la chute / Longueur de la corde</p> $\frac{60\text{cm}}{2\text{m}} = 0.3 \quad \frac{2\text{m}}{2\text{m}} = 1 \quad \frac{4\text{m}}{2\text{m}} = 2$
MS = tronçonneuse	[Motorsäge] tronçonneuse : Scie à chaîne, motorisée et portable. Existe en version benzine, électrique et accu.
Protection anti-sectionnement	Protection d'une partie de la longe pour éviter le sectionnement accidentel lors d'utilisation d'un outil de coupe tel que tronçonneuse, scie à disque, chalumeau, sécateur pneumatique etc. Lorsqu'un arboriste travaille en hauteur avec un système d'assurage, ce dernier doit être muni d'une protection anti-sectionnement dans le rayon d'action de la machine.
Contrôle avant utilisation	Contrôle de l'équipement de protection avant chaque intervention : contrôle visuel, contrôle du fonctionnement, contrôle réciproque.
Contrôle annuel	Contrôle des équipements de protection par une personne formée et habilitée. Ce contrôle doit avoir lieu au minimum tous les 12 mois et être documenté (Qui a contrôlé quoi et quand).